

ROUGE 2 RAGE



N°4 Février 2015

HALTE
AUX LOGEMENTS
TROP CHERS...



ACTION OU COLOC

LES JEUNES SONT LES PREMIERS EXCLUS DU DROIT AU LOGEMENT.

1 TOIT, C'EST 1 DROIT

Et quand ils ont la chance d'avoir un toit, ils sont asphyxiés par le paiement des loyers.

Face au coût du logement, les inégalités ont atteint un seuil inédit en France. Chez les jeunes de moins de 25 ans, la part du logement dans le budget est trois fois plus élevée que pour le reste de la population. Plus que jamais, le logement reste le 1^{er} poste de dépenses et pèse fortement sur le pouvoir d'achat.

Un jeune de moins de 30 ans sur trois désigne le logement comme « prioritaire » et pour cause, près de 80 % d'entre eux, en âge de s'émaniciper, vivent encore chez leurs parents, contraints et forcés.

Dans ce contexte, la SNCF, via sa filiale ICF habitat, met en œuvre une politique de rentabilité du logement et dimensionne le parc logement pour faciliter la mobilité forcée des cheminots.

- Augmentation des loyers,
- Vente du parc social et du parc libre,
- Une gestion opaque de la filiale,
- Peu d'investissements dans le parc ancien,
- Rénovations insuffisantes et aléatoires.

Pour pallier au coût exorbitant des loyers ainsi qu'à la pénurie de logements, notamment en Région Parisienne, la Direction, avec l'aide de certaines organisations syndicales, a décidé d'expérimenter la colocation.

Sans être opposée de manière dogmatique à cette forme de location, celle-ci doit avant tout relever d'un choix de vie et non d'une contrainte consécutive de choix politiques et financiers.

ATION ?

La colocation non choisie est une dégradation des conditions de vie des jeunes, ce que refuse la CGT. Notre organisation pose la problématique du sous-dimensionnement du parc logement, notamment en T1 et T2 et revendique un accès égal au logement pour tous !

Au-delà du manque criant de logements, leur vétusté, liée au manque d'entretien, nuit au confort des cheminots.

D'autre part, le niveau élevé des loyers empêche les plus bas salaires d'accéder à un logement décent.

La solution « logement meublé » via l'association PARME doit rester un moyen temporaire et aider à la gestion de situations personnelles urgentes.

Disposer d'un emploi stable ne suffit plus, il est urgent d'augmenter les salaires, de réévaluer les aides aux jeunes embauchés et d'ouvrir ces droits aux apprentis et alternants.

Le logement en tant qu'élément du pouvoir d'achat est un enjeu majeur dans l'amélioration des conditions de vie des salariés !

Il est urgent d'obtenir une politique logement qui réponde vraiment aux besoins des cheminots !

**Avec la CGT, mobilisons-nous
pour qu'un toit soit vraiment un droit !**

LA CGT REVENDIQUE :

- Qu'une proposition de logement soit systématiquement faite à chaque nouvel embauché, quel que soit son lieu d'embauche,
- Des aides aux nouveaux embauchés étendues à tout le territoire et réévaluées,
- Que le montant des loyers évolue moins vite que l'augmentation des salaires et des retraites,
- Que la SNCF prenne en charge le loyer des alternants et stagiaires pendant leur formation,
- Le développement et la réhabilitation du parc logement, notamment des T1 et T2, en partant des besoins des cheminots,
- Que les loyers, charges comprises, ne dépassent pas 20% des revenus du ménage,
- Le plafonnement des redevances PARME (chambre meublée) à 20% du salaire (traitement + Indemnité de résidence + prime de travail) avec un 1^{er} palier à 25%.

IL ÉTAIT UNE FOIS... LA LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT.

Avoir un toit c'est un droit... mais aussi un combat.

Les revendications des travailleurs sur le logement ne datent pas d'hier.

Dès le 19^e siècle, les ouvriers luttent contre les loyers élevés et leurs conditions de logement (insalubrité,...). Ces mobilisations forcent patronat et gouvernement à réagir. Le début du 20^e siècle voit ainsi la création des Habitations Bon Marché (HBM) et l'apparition, quelque temps avant, des premières « cités ouvrières » construites par le patronat.

C'est d'ailleurs de cette époque que datent les premiers logements cheminots construits par les compagnies privées de chemins de fer à l'origine de la Société Immobilière des Chemins de Fer (ICF Habitat).

Ces mesures sont cependant largement insuffisantes, la majorité des ouvriers vivant à deux ou plus dans une même pièce. Par ailleurs, le nombre d'HBM est inadapté et les « cités ouvrières » mettent les travailleurs dans une forte dépendance vis-à-vis du patronat puisqu'ils perdent leur logement en cas de licenciement. Les travailleurs n'acceptent pas cet arbitraire patronal

et face aux fortes augmentations de loyers, les luttes se développent sous différentes formes.

En 1910 a ainsi lieu la 1^{re} grève des loyers qui marque un temps fort dans le rapport de force.

Ces mobilisations permettent d'obtenir du patronat que les logements ne dépendent plus du contrat de travail et la loi du 23 décembre 1912 donne naissance aux offices publics d'HBM.

C'est la naissance du service public du logement.

Cependant, tout n'est pas réglé loin de là. L'insalubrité restant le quotidien pour une majorité de travailleurs.

Afin de mieux organiser la lutte contre le mal logement, la classe ouvrière se dote, dès 1916, d'associations de défense des locataires qui font du droit à un logement décent leurs fondements. Malgré un essor des revendications logement au lendemain de la 1^{re} guerre mondiale, l'entre-deux guerres voit une dégradation de la situation.

C'est seulement en 1946 qu'une amélioration concrète intervient avec la transformation des HBM en Habitation à Loyer Modéré et

la prédominance du parc public sur le parc privé. Les années 50 sont riches en luttes victorieuses obligeant les employeurs à financer le logement social par l'instauration du 1% logement, pourcentage de la masse salariale versé aux offices HLM. Ces mesures et le combat constant des organisations syndicales et ouvrières, notamment contre les expulsions, permettent une amélioration continue de la situation jusque dans les années 80.

Après une période de stagnation, on assiste, ces dernières années, à une dégradation des conditions de logement qui doit être mise en parallèle avec l'affaiblissement des luttes sur le sujet. Quand le combat pour des conditions de vie décentes n'est que peu mené, le recul social est au rendez-vous.

Sur cette question, l'histoire nous donne une leçon :

Un mouvement revendicatif puissant et constant est toujours gagnant !

Avec la CGT, menons le combat pour qu'un toit soit un droit !

